

TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ CEUX QUI VOUS SOUTIENDRONT DEMAIN

...en nous versant le solde de la taxe d'apprentissage

Nouveauté 2023, affectez vos fonds via le service dématérialisé



L'institut de formation d'aide-soignant (iFAS) de Saint-Marcellin forme cette année 28 élèves candidats à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS).

Verser votre taxe d'apprentissage à l'iFAS de Saint-Marcellin c'est :

- garantir une offre de formation de proximité
- optimiser la qualité de notre enseignement
- répondre à un besoin fort d'emploi en local



Ne laissez pas à d'autres le soin de choisir pour vous... affectez votre solde de la taxe d'apprentissage à l'iFAS de Saint-Marcellin

Nous vous remercions par avance de la contribution que vous pourrez nous apporter



Institut de Formation d'Aide-Soignant de Saint-Marcellin - Siret 263 800 260 00097
n° d'activité organisme de formation 82 38 P 3705 38 - RNCP 35 830 - UAI 038 3230 E
C H I V I - 1 avenue Félix Faure - 38 160 Saint-Marcellin - 04 57 82 80 04
ifas@chstmarcellin.eu - <http://ifasstmarcellin.jimdo.com>

